

13 février 2015

15.308

Question du groupe UDC**Augmentation d'habitants dans le canton, mais....**

Nous apprenons avec plaisir que notre canton a passé le cap des 177.000 habitants, soit une augmentation de 989 personnes, et ce durant l'année 2014.

Cette augmentation peut être réjouissante, mais nous souhaitons connaître les éléments suivants pour que nous puissions réellement nous réjouir de cette situation.

1. *Nous apprenons que ce ne sont pas moins de 153 nationalités qui composent cette augmentation, y compris les 185 ressortissants suisses, que les ressortissants portugais arrivent en tête, suivis par les ressortissants italiens puis français. Le Conseil d'Etat peut-il nous livrer les chiffres pour chaque nationalité?*
2. *Peut-on connaître quel est le statut chiffré (invalidité, aide sociale, faible revenu, classe moyenne et grandes fortunes) que représentent ces personnes?*
3. *Que peut espérer le canton respectivement les communes de ces personnes de par leur statut social.*

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses que nous souhaitons très précises.

Une réponse écrite est souhaitée.

Signataires: M. Schafroth, W. Willener, H. Chantraine, L. Fatton, S. Moser et J.-C. Legrix.

Réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 25 mars 2015

La question du groupe UDC comprend trois sous-questions, qui sont reprises ci-après.

1. Le Conseil d'Etat peut-il nous livrer les chiffres pour chaque nationalité?

- Il y a 151 nationalités différentes représentées dans le canton, à fin décembre 2014, dans la population résidante permanente. Le nombre de 153 annoncé par l'UDC est celui de 2013.
- La population étrangère est de 44'676 personnes, ce qui représente le quart de la population du canton. Parmi les 75% de citoyens suisses sont comptabilisées les personnes qui sont au bénéfice d'une double-nationalité.
- Le tableau annexé liste les principales nationalités représentées dans le canton de Neuchâtel et leur population à fin 2014.
- Il convient de souligner que le nombre de personnes d'une nationalité n'est pas équivalent au nombre de personnes venues s'installer depuis l'étranger. En effet, des enfants de nationalité étrangère naissent aussi dans le canton et le solde naturel est souvent plus positif que celui observé dans la population suisse.
- Concrètement, le calcul de l'évolution de la population d'une nationalité se base sur les éléments suivants:
 - Nombre de personnes présentes en début d'année +
 - Nombre de naissances +
 - Nombre d'arrivées de l'étranger ou d'autres cantons +
 - Nombre de personnes ayant éventuellement acquis une nationalité étrangère au détriment de la leur -
 - Nombre de personnes décédées –
 - Nombre de personnes parties pour l'étranger ou pour d'autres cantons –
 - Nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse.
- Au niveau des chiffres, la communauté portugaise est effectivement la plus nombreuse, suivie par les communautés italienne, française, espagnole et kosovare. Au total, ces cinq communautés représentent plus de 70% de la population étrangère résidant de manière permanente dans le canton.

- Par contre, en termes de variation, c'est de loin la population française qui a le plus augmenté entre 2013 et 2014, avec une hausse de 386 personnes, suivie par les communautés portugaise, kosovare et espagnole.
- Si les flux migratoires proprement dits ne peuvent pas être détaillés à ce stade, de nouvelles données statistiques analysant les flux de contribuables devraient permettre d'avoir une vision plus fine.

2. Peut-on connaître le statut chiffré que représentent ces personnes?

- Il n'est pas possible de connaître à ce stade le statut chiffré que représentent ces personnes en ce qui concerne la fortune et le revenu. Toutefois, dès cette année, de nouvelles données statistiques concernant les flux de contribuables seront produites. Elles devraient permettre de répondre de manière plus précise à la question posée ci-dessus. Il faut toutefois noter que ces réponses ne seront disponibles qu'avec un temps de décalage étant donné que le système n'enregistrera les personnes nouvellement installées que lors de leur première taxation dans le canton. Les premières données concernant les flux de contribuables dans le canton seront connues au courant de l'année 2015.
- Au niveau des types de permis présents dans le canton, voici quelques indications disponibles:

Types de permis	B	C	L
Fin 2013	13'159	30'345	973 s/12 mois
Fin octobre 2014	13'853 dont 9'492 d'UE	30'605 dont 25'264 d'UE	768 s/10 mois dont 527 d'UE

- Pour rappel, l'obtention d'un permis B pour les ressortissants européens implique que la personne dispose d'un contrat de travail de durée indéterminée ou de plus de 365j. Quant aux Extra-Européens venus pour travailler, il s'agit de profils très pointus et le principe de la préférence nationale (ou européenne!) s'applique.
- Les autres types de permis B octroyés concernent notamment les personnes venues dans le cadre du regroupement familial ou pour effectuer des études en Suisse. Dans ces cas, les capacités financières des personnes sont vérifiées afin d'assurer qu'elles sont en mesure de subvenir à leurs besoins de manière autonome.
- Concernant les permis L délivrés aux ressortissants européens, ils requièrent l'obtention d'un contrat de travail de durée déterminée, pour une durée inférieure à 365j. En ce qui concerne les Extra-Européens, des conditions similaires à celles exposées ci-avant pour les permis B extra-européens s'appliquent.

3. Que peut espérer le canton, respectivement les communes, de ces personnes de par leur statut social?

- De son côté, l'Etat espère que ces nouveaux neuchâtelois se sentiront bien dans leur canton d'accueil, indépendamment de leur statut social !